

(fenêtr es sur .N ièvr e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Pas sans nous !

Au SNUipp, on ne pratique pas la confusion des genres. Nous ne mettons pas sur un pied d'égalité les politiques de ces dernières années qui ont asphyxié l'école et celles qui affichent l'éducation comme un investissement d'avenir.

Nous nous félicitons de la priorité au primaire, mais nous ne voulons pas qu'elle se résume à une réforme des rythmes insatisfaisante, reléguant au second plan des préoccupations fortes des enseignants.

Des relations de confiance avec la hiérarchie, des changements dans les conditions d'exercice du métier, une revalorisation des rémunérations, de nouveaux fonctionnements pédagogiques sont fortement attendus. Et si nous sommes opposés à la semaine de quatre jours imposée par Xavier Darcos avec ses journées à rallonge et ses programmes alourdis, nous ne sommes pas pour autant favorables au projet actuel de réforme des rythmes.

Le SNUipp demande que la réforme soit reportée à 2014. Il faut se donner les moyens de la réussir. Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être complètement revu. Si des modifications doivent intervenir en 2013, elles ne peuvent se faire qu'avec l'accord des conseils d'école.

Et c'est bien autour de l'exigence que l'avenir de l'école ne se décide « PAS SANS NOUS » que le SNUipp-FSU a appelé à une journée de grève le 12 février.

Pas de statu quo ! Nous voulons faire bouger l'école, dans le bon sens et avec les enseignants.

N°193
Février 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière : règles du mouvement, permutations P.3 : actu : rythmes : pourquoi le SNUipp a appelé à la grève le 12 février P.4 : adhésion

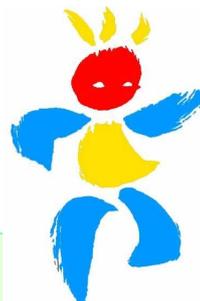
Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 08/02/2013

P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

RYTHMES AND BLUES !



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre (et la phrase) du mois :

400 ?

Comme le montant de la prime annuelle, en euros, qui pourrait être accordée aux professeurs des écoles.

L'idée « d'avoir une attention particulière pour les professeurs des écoles » et de « rééquilibrer » leur situation par rapport aux professeurs du secondaire « est dans l'air (...) depuis longtemps », a ainsi souligné Vincent Peillon.

On reste néanmoins bien loin des quelques 1 200 € des collègues du second degré...

Une décision qui devrait être annoncée officiellement à la mi-février.

Le calendrier du mouvement 2013

(sous réserve) :

19 mars : CAPD (règles)

Du 4 au 19 avril : ouverture du serveur

30 avril : groupe de travail "bonifications"

10 mai : groupe de travail mouvement

17 mai : CAPD mouvement

21 juin : groupe de travail ajustement

Fin août : groupe de travail ajustement

CAPD : le 19 mars

La prochaine CAPD aura lieu le mardi 19 mars. A l'ordre du jour (sous réserve) : liste d'aptitude des directeurs, congés de formation, mesures de carte scolaire, formation de psychologue scolaire, règles du mouvement.... Si vous êtes concerné(e) par un de ces sujets, n'hésitez pas à nous contacter.

Demandes de dispo et de détachement : avant le 15 mars

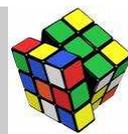
Les demandes de disponibilité et de détachement sont à envoyer avant le 15 mars. Pour les temps partiels, la note de service devrait arriver prochainement. Un retard du à la (difficile) mise en place de la réforme des rythmes.

ISSR : c'est fini pour les postes fractionnés

C'est officiel. A la rentrée prochaine, les collègues sur postes fractionnés ne « toucheront » plus l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement), mais devront se « contenter » de frais de déplacement, bien moins avantageux... Les postes de TRS auront sans doute moins de succès au prochain mouvement...

RÈGLES DU MOUVEMENT : DES AVANCÉES MAIS...

Lors du groupe de travail du 7 février traitant des règles du mouvement départemental, les élus du SNUipp ont obtenu quelques avancées. Mais il reste encore tant à faire...



La (fameuse) réforme des rythmes, si elle est maintenue, aura une incidence certaine sur le mouvement. Comment postuler sur des postes alors que les horaires des écoles ne seront pas tous connus au moment de la saisie des vœux ? L'administration le reconnaît mais les collègues "devront s'adapter" ! En tout cas, aucune demande d'annulation de mutation pour ce motif ne devrait être acceptée... Cela risque de dissuader un certain nombre de PE à participer au mouvement cette année.

Dans la mesure où la note de service sur la mobilité de novembre dernier a peu évolué par rapport aux années précédentes (à notre grand regret), il ne fallait (malheureusement) pas s'attendre à de grands changements dans les règles du mouvement départemental.

Quelques évolutions majeures devraient néanmoins intervenir pour le mouvement 2013. A défaut de voir les vœux de zone disparaître, comme nous le souhaitions, les participants actuellement sans affectation à titre définitif ne devraient plus avoir à postuler que sur trois zones géographiques.

Autre évolution positive, les points de rapprochement de conjoint seront pris en compte sur tous les postes demandés, à l'exception des vœux sur zone. Enfin, dans les critères discriminants, l'âge pris en compte pour les enfants devrait être porté à 20 ans, au lieu de 16 ans.

Pour le reste, peu d'évolutions sont à noter. L'administration n'a pas accédé à notre demande de mettre en place un "véritable" second mouvement, avec saisie des vœux, lors de l'ajustement, qui aurait permis plus d'équité entre les candidats et de transparence. Même chose pour les TRS. Pour "faciliter le travail des services", les collègues nommés sur ces postes au mouvement principal ne pourront toujours pas postuler sur une liste de postes fractionnés "précis". De même, la bonification au titre du handicap ne restera valable que lors de la première demande, et l'incompatibilité entre le temps partiel et certains postes (TR, directeur, IMF, maître référent...) est conservée, malgré l'opposition des élus du personnel. L'appellation de certains postes dans les écoles primaires (maternelle et élémentaire fusionnés) ne correspondront toujours pas à la réalité, certains postes marqués "maternelle" étant en réalité des postes élémentaires, ou inversement. Enfin, concernant les postes surnuméraires, dans le cadre du "plus de maîtres que de classes", les élus du SNUipp se sont vigoureusement opposés à leur éventuel "profilage".



PERMUTATIONS : VERDICT LE 11 MARS

Le groupe de travail traitant des permutations informatisées 2013 s'est tenu vendredi 25 janvier.

Ce sont finalement 81 collègues de la Nièvre qui participent cette année aux permutations informatisées, 2 candidats ayant renoncé à leur demande et 5 autres ayant vu leur demande invalidée, pour le motif qu'ils n'avaient pas renvoyé leur accusé de réception. C'est une première, car auparavant les demandes étaient quand même retenues. Pas de doute, le changement, c'est maintenant !

Deux changements (positifs, ceux-là) principaux sont intervenus cette année dans le calcul des barèmes, à la demande notamment du SNUipp-FSU. Les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre un conjoint sont désormais prises en compte, pour moitié, dans le calcul de la durée de séparation, et les candidats "pacés" n'ont plus à fournir d'avis d'imposition commune pour bénéficier du rapprochement de conjoint.

Le nombre de demandes pour la Côte d'Or reste le plus élevé, identique à l'an dernier (16). La Saône et Loire reste également très demandée par les collè-

gues de la Nièvre (11), comme le Puy de Dôme (8 demandes, 2 de moins que l'an passé). Autre département prisé cette année, le Cher avec 8 demandes (contre 5 l'an dernier, aucune il y a deux ans). Derrière, le Rhône et l'Allier (4 demandes), l'Indre-et-Loire (3 demandes), l'Aude, la Loire, les Alpes de Haute-Provence, la Charente-Maritime, le Var et le Finistère (2 demandes), sont les destinations les plus prisées. A noter enfin que cette année aucun collègue du département n'a effectué de demande pour l'Yonne en premier vœu, comme pour Paris et la région parisienne, et tout le nord en général.

Vos élus du SNUipp avaient procédé au préalable au calcul et à la vérification des barèmes. Nous avons ainsi pu comparer nos résultats avec ceux de l'administration. Retrouvez sur le site du SNUipp 58 le tableau récapitulatif des demandes des collègues de notre département.

Enfin, les demandes de bonification exceptionnelle (800 points contre 500 l'an dernier) ont également été évoquées lors de ce groupe de travail. Les deux demandes déposées ont reçu un avis favorable.

Les résultats seront connus le lundi 11 mars. Nous contacterons individuellement les collègues dont nous avons les coordonnées (numéro de portable, de l'école, mél...). Contactez-nous si vous voulez être prévenu(e). Appelez-nous également le 11 mars au 03 86 36 94 46 pour connaître le résultat.

RYTHMES : POURQUOI LE SNUIPP A APPELÉ À LA GRÈVE LE 12 FÉVRIER

La question de la participation à la grève du 12 février contre la réforme des rythmes scolaires s'est posée au SNUipp, comme dans d'autres organisations (par exemple, même s'il n'y a pas eu d'appel de leur part au niveau national, une dizaine de sections départementales du SE-UNSA a également appelé à la grève). Avec comme mandat le report de la réforme en 2014 avec réécriture complète du décret, notre organisation a finalement appelé à la grève. Pourquoi ?



Pas sans les enseignants !

Au SNUipp-FSU, nous ne voulons plus de la semaine de quatre jours de Xavier Darcos avec ses journées rallongées notamment par l'aide personnalisée et ses programmes alourdis. Nous ne sommes pas pour autant favorables au projet actuel de réforme des rythmes qui n'offre pas de garantie d'amélioration pour les élèves comme pour les enseignants. Face au bricolage actuel, le SNUipp-FSU estime qu'il faut **reporter la réforme à 2014**. Si des écoles souhaitent modifier leur rythme en 2013, cela ne peut se construire qu'avec l'accord des conseils d'école. En tout état de cause, le décret d'aménagement du temps scolaire doit être complètement revu. Les conseils d'école consultés pour toute modification du temps scolaire. Il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et les moyens de construire les conditions de sa réussite dans les écoles en s'appuyant sur les enseignants.

Où est l'intérêt des enfants ?

Activités périscolaires et gratuité facultative, garderie assurée à certains endroits, malgré les efforts des communes, la réforme telle qu'elle se dessine, va générer **de nouvelles inégalités**. On reste bien loin de l'engagement ministériel d'une journée scolaire « allégée et mieux articulée avec les temps péri-éducatifs » pour qu'« aucun enfant ne soit hors de l'école avant 16H30 ». Au final, aucun des objectifs n'est atteint : 5h 30 de classe en moyenne avec les APC au lieu des 6 heures actuelles, sans garantie d'activités péri-scolaires et gratuites pour tous.

Temps de service et de travail : la coupe est pleine !

Si les heures réglementaires de services restent à 27 heures par semaine, la réforme va bouleverser l'organisation du temps de travail des enseignants. Pour le SNUipp-FSU, cela ne doit pas se traduire par un allongement contraint de l'amplitude du temps de présence et donc de travail à l'école. Une demi-journée supplémentaire à l'école doit être compensée par **un allègement du temps de travail**. Si ce n'est pas le cas, c'est que la réforme ne va pas. L'allongement imposé de la pause méridienne semble se généraliser, obligeant les enseignants à rester aussi longtemps que maintenant à l'école mais avec ... le mercredi matin en plus, voire les conférences pédagogiques déjà annoncées le mercredi après-midi par certains DASEN.

Mieux payés ?

Selon le journal *Les Échos* du 1er février, Vincent Peillon réfléchirait à la création d'une indemnité pour les professeurs des écoles, prenant acte du décalage entre leurs rémunérations et celles du second degré. Au lendemain de la journée d'action du 31 janvier sur les salaires, les lignes seraient-elles en train de bouger ? Le ministre doit confirmer et ouvrir des discussions. La campagne du SNUipp-FSU semble avoir marqué des points sur la nécessaire revalorisation des enseignants du premier degré. Pour autant, les 400 € annuels annoncés sont **loin de répondre à nos revendications**. Raison de plus pour enfoncer le clou et obtenir des avancées chiffrées et officielles.

Programme, formation continue, direction : il faut que ça change !

Et si finalement le choix de faire de la question des rythmes scolaires la mesure phare de la refondation de l'école, dans la précipitation, était une erreur de diagnostic ? La priorité à l'école primaire impose aussi de revoir les conditions pédagogiques, leviers d'une meilleure réussite des élèves : programmes, scolarisation des tout-petits, formation initiale et continue des enseignants, éducation prioritaire, direction d'école sont passés au second plan... Et pourtant, il y a besoin de réformes.

C'est sur cette plateforme, et pas une autre, que le SNUipp-FSU a appelé à la grève le 12 février. Pas de statu quo ! Nous voulons faire bouger l'école, dans le bon sens et avec les enseignants.



BRÈVES

Ministère éducation nationale recherche désespérément AVS...

Depuis plusieurs années, la plupart des contrats d'AVS (recrutés à niveau bac) ont été transformés en mi-temps. La pérennisation de ce métier n'est toujours pas intervenue alors qu'il est devenu indispensable. Ainsi ces contrats ont perdu toute attractivité. D'où aujourd'hui une grande difficulté à trouver des personnes prêtes à postuler pour ces emplois. Revenir à des temps pleins serait une première étape nécessaire pour trouver des personnels. Mais il faudra que l'accompagnement des élèves handicapés soit reconnu comme un métier avec une formation adéquate et des conditions de travail dignes.

RASED : rien ne bouge ?

Le ministère a fait parvenir à la mi-janvier aux DASEN et Recteurs la circulaire sur le recueil des candidatures des professeurs des écoles aux stages de spécialisation (CAPA-SH). Cette circulaire est en tout point identique à celle de l'année dernière : s'agissant des stages préparant aux fonctions d'enseignants des RASED, il est demandé aux Directeurs académiques de ne donner une suite favorable que ponctuellement, dans les cas où un besoin « spécifique » est identifié. Cette formulation laisse craindre que, comme les années précédentes, de nombreux postes destinés aux aides spécialisées pour les élèves en difficulté restent vacants ou soient supprimés, par manque de personnels formés. Le SNUipp-FSU réitère sa demande que les départs en formation nécessaires soient effectivement programmés, et que le groupe de travail sur la place et l'évolution des missions des personnels spécialisés des RASED, promis et annoncé depuis plusieurs mois, se mette en place sans attendre.

APPEL des RASED



Pour une éducation non sexiste

Dans le cadre d'un projet de l'Université de Bourgogne, la FSU propose un stage les 27 et 28 mars prochains à Dijon, sur le campus de l'Université, pour une éducation à l'égalité. Ces journées sont destinées à un large public. Renseignements auprès de la FSU de la Nièvre (03 86 21 53 14).

Je me syndique au SNUipp 2012/2013

OSONS ! Après les élections professionnelles 2011 et le succès du SNUipp-FSU 58 (plus de 50% des voix), nous devons encore et toujours mener bataille. Le SNUipp-FSU ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que parce que des collègues ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. Alors, (re)syndiquez-vous, proposez la syndicalisation à vous collègues. Et n'oubliez pas non plus que 66% du montant de votre cotisation est déductible des impôts.

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Poste occupé :

.....

Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	125	131	135	143	154	164	177	191
(avec la déduction d'impôt)	<i>41,66</i>	<i>43,79</i>	<i>45,05</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
PE Hors-classe	186	201	215	227				
(avec la déduction d'impôt)	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				
Instit				115	122	128	136	149
(avec la déduction d'impôt)				<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

COMMENT SE SYNDIQUER ?

- ⇒ Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 3 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.
- ⇒ Renvoyer à SNUipp 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS

